



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH

Question écrite n° 48395

## Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la dotation en Alsace en matière de prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). En 1996, 560 logements ont pu être améliorés dans le Haut-Rhin pour un montant de PAH octroyé de plus de 7,3 millions de francs, soit une augmentation sensible tant en montant qu'en nombre de logements par rapport à 1995. Ces primes versées ont contribué à la réalisation de 26 millions de francs de travaux. Les estimations de consommation de PAH pour 1997 sont comparables à l'année précédente et s'élèvent à 7,5 millions de francs sur un total de 18 millions de francs pour l'ensemble de l'Alsace. Or, la dotation alsacienne pour 1997 s'élève à 10 millions de francs dont 4 millions de francs pour le Haut-Rhin. Une augmentation substantielle de la dotation s'avère donc indispensable pour répondre aux besoins de résorption de l'inconfort ou de l'insalubrité du parc de logements des petits propriétaires en Alsace. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre à l'importance de la demande.

## Texte de la réponse

Pour 1997, la loi de finances initiale prévoit 600 MF au titre de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Cet effort budgétaire important consenti par le Gouvernement témoigne de son souci de soutenir et de poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé, puisque ces montants se maintiennent à un niveau élevé depuis 1993. En ce qui concerne plus particulièrement la région Alsace, sa dotation PAH s'élève à 10,12 MF au titre de 1997 alors que la dotation au titre de la loi de finances initiale de 1996 était de 9,05 MF. Les crédits d'aides à la pierre sont déconcentrés, il appartient aux préfets de région et aux préfets de département d'ajuster leurs politiques respectives de répartition et d'attribution de la PAH pour tenir compte du nouveau contexte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Klifa Joseph](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48395

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 770

**Réponse publiée le :** 7 avril 1997, page 1808